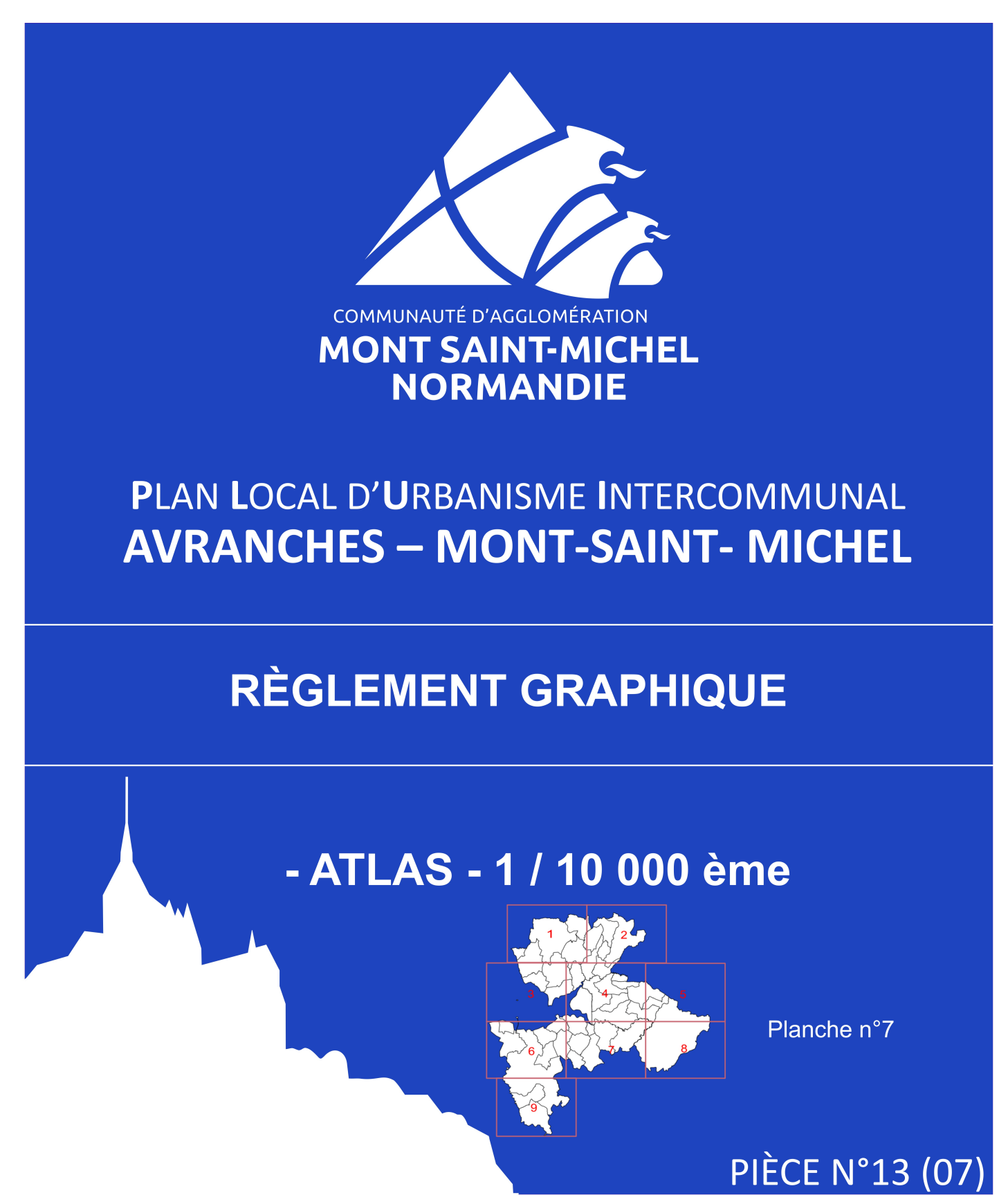




Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

idea
ARCHITECTURE & TERRITOIRES
urbanisme - paysage - aménagement

HARDY
design & environment

ALICE BRAUNS
PAYSAGISTE

Autres dispositions

-  Réserve ponton faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
-  Patrimoine naturel à préserver (arbre) - L 151-19 du CU
-  Patrimoine bâti à préserver - L 151-19 du CU
-  Cavité (prédispositions aux risques naturels / DREAL Normandie)
-  Linière commerciale à protéger - L 151 - 15 du CU
-  Site et secteur d'intérêt patrimonial à protéger - L 151-19 du CU
-  Émplacement de risque technique - L 151-41 du CU
-  Secteur à risque technologique existant - L 151-31 du CU
-  Secteur concerné par une DAP existante - L 151-16 du CU
-  Secteur de carrière (géminière d'exploitation autorisée) - L 151-34 du CU
-  Arrêté préfectoral portant désignation de zonage archéologique n° Z 2008-04 du 10/07/2008

Autres informations

-  Construction récente, PC, CU, non-caserte
-  Projet routier RD 973 - Avanches / Granville

[illegible]

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage.